

LES AIDES COMMUNAUTAIRES

Entreprise réalisant +1 million d'euros de chiffre d'affaires

Entreprises réalisant -1 million d'euros de chiffres d'affaires

Aide à l'immobilier d'entreprises

Aide à l'immobilier d'entreprises

Aide Locale du Commerce

Les bénéficiaires :

Les entreprises industrielles, artisanales, commerciales, touristiques et de services

Nature des dépenses :

Investissements immobiliers permettant le développement de son activité (augmentation de son chiffre d'affaires et/ou création d'emploi)

Les bénéficiaires :

Les entreprises artisanales, commerciales et touristiques

Nature des dépenses :

Rénovation des vitrines, de l'éclairage, modernisation de l'outil de production, travaux d'accessibilité et de sécurisation...

Investissement minimum de 150 000 € HT

Investissement minimum de 10 000 € HT et plafonné à 50 000 € HT

Investissement minimum de 2 500 € HT et plafonné à 16 666 € HT

Intervention de 10 % pour la Communauté de Communes (plafond fixé à 500 000 € HT)

Intervention de 15 % pour la Communauté de Communes

Intervention de 15 % pour la Communauté de Communes et 5 % de la Région Normandie

Subvention maximum 50 000 € HT

Subvention maximum de 7 500 € HT

Subvention maximum de 3 333 € HT

Intervention de 10 % pour le Département (plafond fixé à 600 000 € HT)

Intervention de 10 % pour le Département

Subvention maximum de 60 000 € HT

Subvention maximum de 5 000 € HT

Subvention totale et maximale de 110 000 €

Subvention totale et maximale de 12 500 €